

Elaboration du PLU

Plan Local d'Urbanisme

Phase approbation

Pièce N° 5b3

Zonage
assainissement des
eaux usées



Prescription DCM16/11/2005
Prescription compl. DCM30/05/2016
Débat PADD30/05/2016 & 12/01/2017
Arrêt DCM22/03/2017
Enquête publique AM01/08/2017
Approbation DCM.....21/12/2017

DEPARTEMENT DE L'AUDE

COMMUNE DE LEZIGNAN-CORBIERES

ZONAGE DE L'ASSAINISSEMENT

ZONAGE DE L'ASSAINISSEMENT DOSSIER D'ENQUETE PUBLIQUE

Février 2017

Réf : 1236

AZUR *environnement*

SOCIETE D'ETUDES en eau, assainissement et environnement

SARL au capital de 25 154,10 €, RCS Narbonne 429 169 188, APE 7112B.

Siège social ZAC Réveillon, 29 rue des Cisterciens, 11 100 NARBONNE

tel : 04 68 32 11 34, fax : 04 68 65 18 36, azurenvironnement@orange.fr



SOMMAIRE

I.	PREAMBULE.....	3
II.	NOM ET ADRESSE DU DEMANDEUR	4
III.	RESUME	5
IV.	DONNEES DEMOGRAPHIQUES.....	6
	A. POPULATION ACTUELLE.....	6
	B. PERSPECTIVES DE DEVELOPPEMENT	7
	C. BILAN DE LA POPULATION	9
V.	ZONES EN ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF	10
	A. ZONES A.....	10
	1. Description.....	10
	2. Raccordement au réseau d'assainissement.....	10
	3. Devenir de l'assainissement.....	10
	B. ZONES AUCH PINEDE.....	11
	1. Description.....	11
	2. Aptitude des sols à l'assainissement non collectif	11
	3. Raccordement au réseau d'assainissement.....	12
	4. Devenir de l'assainissement.....	12
VI.	ZONES DE PERSPECTIVES DE DEVELOPPEMENT	13
	A. GENERALITES.....	13
	B. HABITATS ET SERVICES.....	14
	1. Zones UA et UBa.....	14
	2. Zone UC	16
	3. Zone AUCh Serame.....	18
	4. Zone AUCh La Gayre	20
	5. Zone AUCh Fumade	22
	6. Zone AUCh Roumenguière	24
	7. Zone AUCh L'Estagnol.....	26
	C. ACTIVITES ECONOMIQUES	28
	1. Zones UE.....	28
	2. Zones AUCh	31
	D. EQUIPEMENTS COLLECTIFS	33
	1. Description.....	33
	2. Aptitude des sols à l'assainissement non collectif	33
	3. Raccordement au réseau d'assainissement.....	34
	4. Devenir de l'assainissement.....	34
	5. Travaux envisagés.....	34
VII.	BILAN SUR LA CAPACITE DE LA STATION D'EPURATION	35
	A. CAPACITE DE LA STATION D'EPURATION ACTUELLE.....	35
	B. CHARGES EMISES EN SITUATION FUTURE	35
VIII.	ZONAGE DE L'ASSAINISSEMENT	36
IX.	ANNEXES	37

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Recensement général de la population.....	Erreur ! Signet non défini.
Tableau 2 : Bilan de population	Erreur ! Signet non défini.
Tableau 3 : Travaux de raccordement des zones UA et UBa	15
Tableau 4 : Apports supplémentaires zones UA et UBa	15
Tableau 5 : Travaux de raccordement de la zone UC.....	17
Tableau 6 : Apports supplémentaires de la zone UC.....	17
Tableau 7 : Travaux de raccordement de la zone AUCh Sérane.....	19
Tableau 8 : Apports supplémentaires de la zone AUCh Sérane	19
Tableau 9 : Travaux de raccordement de la zone AUCh La Gayre.....	21
Tableau 10 : Apports supplémentaires de la zone AUCh La Gayre	21
Tableau 12 : Apports supplémentaires de la zone AUCh Fumade.....	23
Tableau 13 : Travaux de raccordement de la zone AUCh Roumenguière	25
Tableau 14 : Apports supplémentaires de la zone AUCh Roumenguière	25
Tableau 15 : Travaux de raccordement de la zone AUCh L'Estagnol.....	27
Tableau 16 : Apports supplémentaires de la zone AUCh L'Estagnol	27
Tableau 17 : Travaux de raccordement de la zone UE.....	30
Tableau 18 : Travaux de raccordement des zones AUCh.....	32
Tableau 19 : Travaux de raccordement de la zone AUCh Roumenguière	34

LISTES DES FIGURES

Figure 1 : Localisation des habitations de la zone AUCh La Pinède	11
Figure 2 : Localisation des habitations de la zone AUCh Serame.....	18
Figure 3 : Localisation des habitations de la zone AUCh La Gayre	20
Figure 4 : Localisation des habitations de la zone AUCh Fumade	22
Figure 5 : Localisation des habitations de la zone AUCh Roumenguière.....	24
Figure 6 : Localisation des habitations de la zone AUCh L'Estagnol.....	26
Figure 7 : Localisation des habitations des zones UE.....	29
Figure 8 : Localisation des habitations des zones AUCh	31
Figure 9 : Localisation des habitations de la zone AUCh Roumenguière	33

I. PREAMBULE

➤ Le schéma directeur d'assainissement (SDA) a été réalisé par SIEE en 2007.

➤ En parallèle, la réalisation du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune est en cours.

Les données présentées dans ce rapport sont issues du Plan d'Aménagement et de Développement Durables.

➤ Les conclusions du SDA, des diagnostics complémentaires, associées aux réflexions du PLU, ont permis de définir le zonage de l'assainissement de la commune et le présent dossier destiné à l'enquête publique correspondante.

II. NOM ET ADRESSE DU DEMANDEUR

Le présent dossier, destiné à l'enquête publique et « au titre de l'Article R123-8 du Code de l'Environnement » est réalisé par :

Hôtel de ville de Léznigan Corbières

M, le Maire

Hôtel de ville

Cours de la République

11 200 LEZIGNAN CORBIERES

Tél. : 04 68 27 10 32

Fax : 04 68 27 56 85

III. RESUME

La définition du zonage de l'assainissement de Léznigan Corbières a été réfléchi en considérant :

- L'aptitude des sols à l'assainissement non collectif,
- La localisation des perspectives de développement,
- La capacité de la station d'épuration,
- La proximité des zones au réseau d'assainissement communal,
- La préservation de l'environnement en limitant les rejets individuels,
- La cohérence territoriale de la commune (limitation des dents creuses, etc.).

IV. DONNEES DEMOGRAPHIQUES

A. POPULATION ACTUELLE

L'évolution de la population de la commune est donnée dans le tableau suivant :

Année	Population	Evolution	Evolution annuelle
1982	7 514	-	-
1990	7 881	+ 5 %	+ 0.6 %
1999	8 278	+ 5 %	+ 0.6 %
2007	9 712	+ 17 %	+ 2 %
2008	10 117	+ 4 %	+ 4 %
2012	10 883	+ 7.5 %	+ 2%
2013	11 233	+ 3,2 %	+ 3,2 %
2014	11 248	+ 0.13 %	+0,13 %
2017*	11 797	+ 5,0 %	+ 1,3 %
Source INSEE, Recensement général de la population			
* donnée extrapolée de l'INSEE 2014			

Tableau 1 : Recensement général de la population

L'évolution de la population entre 1982 à aujourd'hui est de l'ordre de 57 %.
Depuis 2008, l'évolution annuelle de la population est de 2 %/an (arrondi).

B. PERSPECTIVES DE DÉVELOPPEMENT

Les scénarios du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Lézignan Corbières sont les suivants :

- Croissance démographique de +1,3 % à 1,6 % par an sur 10 ans (2017-2027),
- La population de la commune sera comprise entre 13 304 et 13 826 habitants, soit 1 612 à 2 029 habitants de plus qu'en 2017,
- En tenant compte du ratio de 2,1 habitants par foyer, du nombre de logements à créer pour le desserrement des ménages et la fluidité du parc et des logements en sortie de vacance, le nombre de logements sur la commune sera de 6 471 à 6 684, soit 1 252 à 1 465 logements de plus qu'en 2017.

Dans la suite du rapport, il sera considéré le scénario de croissance à 1,6 %, soit une hausse de 2 029 habitants pour 1 465 logements supplémentaires.

Habitat et services :

Zone	Surface* (ha)	Nb d'habitations	Population équivalente
UA UBa : Centre Ancien	Sortie de vacance	75	104
UC : Ens. Du résiduel en zones UC	13,1	638	883
AUCh : Chemin de Serame	0,5	2	3
AUCh : La Gayre	2,0	90	125
AUCh : Fumade	0,5	14	19
AUCh : Roumenguière	2,5	111	154
AUCh : L'Estagnol	11,9	535	741
TOTAL	30,5	1 465	2 029

* Surface constructible

La hausse de population liée à l'habitat et services est estimée à 2 029 habitants supplémentaires (en considérant le scénario dont la croissance démographique est estimée à 1,6 % par an sur 10 ans).

Activités économiques, tourisme et équipements publics :

Zone	Surface (ha)	Type	Nb d'habitations	Population équivalente**
UE : La Traversière, Centre, Belle Isle, l'Estagnol	11,25	Activités économiques	-	-
AUCa : La Roue, Caumont, Cabanon de Bories	43,44		-	-
TOTAL	54,7			
AUCe Roumenguière	7,48	Equipements publics	-	-
UEa : Aéroport	-	-	-	-
UT : Moulin à Vent	-	Tourisme	-	-

Sur la durée du PLU, le PADD prévoit la création de 1 500 emplois liée à ces perspectives de développement.

En considérant un ratio de 0,5 (ratio théorique issu de la Circulaire n°97-49 du 22 mai 1997), la hausse de population liée aux futurs emplois est de 750 habitants supplémentaires.

Les hausses de population liées à la nature des futures activités économiques ne sont pas connues à ce jour.

Le PADD fixe des objectifs de consommation d'espace pour l'activité économique à 54,7 ha et 7,48 ha pour les équipements publics sur la durée du PLU. La hausse de population liée à la création des futurs emplois est de 750 habitants supplémentaires.

A l'horizon du PLU de la commune, les perspectives de développement sont estimées à 2 779 habitants supplémentaires.

C. BILAN DE LA POPULATION

Le bilan de population, basé sur le dimensionnement de la station d'épuration, est présenté dans le tableau ci-dessous :

	Nombre d'habitations	Population équivalente
Etat actuel		
Résidences principales*	5 219	11 797
Résidences secondaires**	110	231
Autre capacité d'accueil	-	462
Autres : Industries	-	10 000
Total basse saison	-	21 797
Total saison touristique***	-	22 490
Perspectives de développement		
Perspectives de développement	-	2 779
Etat futur		
Basse saison	-	24 576
Saison touristique	-	25 269
* Année 2017. Données extrapolées de l'INSEE 2014		
** source : INSEE et ratio théorique INSEE de 2,1 personnes/foyer		
*** en considérant un remplissage de la capacité de 80%		

Tableau 2 : Bilan de population

A l'horizon du PLU sur la commune de Lézignan Corbières, le nombre d'équivalent habitant (EH) sera de :

- **24 576 EH en basse saison,**
- **25 269 EH en haute saison.**

V. ZONES EN ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Le plan de zonage du PLU est présenté en annexes.

- La commune compte actuellement 239 habitations actuellement en assainissement non collectif sur son territoire.
- Pour chaque zone actuellement en assainissement non collectif (ANC), l'étude de leur raccordement au réseau d'assainissement collectif a été réalisée au regard des critères suivants :
 - Localisation des zones ANC au réseau d'assainissement,
 - Contraintes naturelles (topographie, cours d'eau, etc.),
 - Contraintes foncières,
 - Contraintes financières,
 - Capacité de la station d'épuration actuelle.

A. ZONES A

1. Description

Ce secteur est concerné par les zones agricoles.

2. Raccordement au réseau d'assainissement

Les habitations et les bâtiments de cette zone sont éloignés du réseau d'assainissement. Leur raccordement induirait des coûts de travaux non réalistes.

3. Devenir de l'assainissement

Etant donnés les critères précédents, les habitations et bâtiments situées sur cette zone seront maintenues en assainissement non collectif.

B. ZONES AUCh PINÈDE

1. Description

Ce secteur se situe au Nord-ouest de la commune de Lézignan-Corbières.

85 habitations sont concernées par cette zone.

La figure ci-dessous est un zoom de la zone AUCh Pinède :

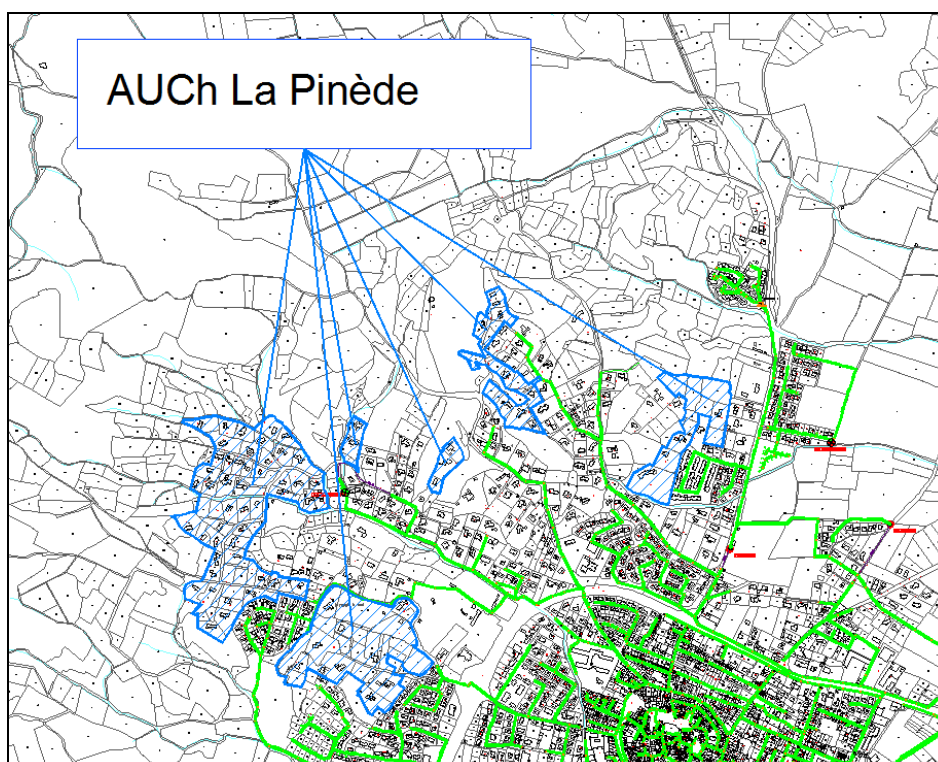


Figure 1 : Localisation des habitations de la zone AUCh La Pinède

2. Aptitude des sols à l'assainissement non collectif

La société d'ingénierie en eau et environnement SIEE a réalisé une étude afin de déterminer l'aptitude des sols à l'assainissement non collectif.

Les cartes d'aptitudes des sols sont présentées en annexes.

L'aptitude des sols à l'assainissement non collectif de la zone AUCh est moyenne à bonne.

3. Raccordement au réseau d'assainissement

Le réseau d'assainissement collectif passe à proximité de certaines habitations.

Néanmoins, en raison de contraintes topographiques et d'éventuelles servitudes de passage, le raccordement des habitations apparaît difficile.

4. Devenir de l'assainissement

Etant donnés les critères précédents, les habitations situées dans la zone AUCH La Pinède seront maintenues en zone d'assainissement non collectif.
--

VI. ZONES DE PERSPECTIVES DE DEVELOPPEMENT

A. GÉNÉRALITÉS

Le plan de zonage du PLU est présenté en annexes.

Le plan des perspectives de développement est présenté en annexes.

Il existe sur la commune de Lézignan Corbières deux types de perspectives de développement (Cf. chapitre IV.B) :

- Habitats et services :
 - UA UBa: Centre Ancien,
 - UC : Ens. Du résiduel en zones UC,
 - AUCh : Chemin de Serame,
 - AUCh : La Gayre,
 - AUCh : Fumade,
 - AUCh : Roumenguière,
 - AUCh : L'Estagnol.
- Activités économiques :
 - UE : La Traversière, Centre, Belle Isle, l'Estagnol,
 - AUCa : La Roue, Caumont, Cabanon de Bories.
- Equipements collectifs :
 - AUCe Roumenguière.

B. HABITATS ET SERVICES

1. Zones UA et UBa

Cf. Plan zonage PLU en annexes.

a) Description

Les zones UA et UBa concernent le centre ancien de Lézignan Corbières.

Les perspectives de développement sont liées à la réhabilitation de 75 logements. La hausse de population associée est estimée à 104 habitants supplémentaires..

Les habitations concernées sont réparties sur l'ensemble des zones UA et UBa.

b) Aptitude des sols à l'assainissement non collectif

Les zones UA et UBa sont situées dans l'hyper centre de Lézignan Corbières. La mise en place de filière d'assainissement non collectif est impossible en raison d'absence de surface disponible (absence de jardin).

c) Raccordement au réseau d'assainissement

Le réseau d'assainissement passe à proximité immédiate des habitations des zones UA et UBa facilitant leur raccordement pour les habitations éventuellement non raccordées à ce jour.

d) Devenir de l'assainissement

Etant donnés les critères précédents, les habitations des zones UA et UBa seront raccordées au réseau d'assainissement.
--

e) Travaux envisagés

Secteur de raccordement	Nombre d'habitants supplémentaires	Travaux	Point de raccordement potentiel	Caractéristiques du point de raccordement
Zones UA et UBa	104	Raccordement des habitations au réseau d'assainissement passant à proximité	Multiple	- FT250 - AC150

Tableau 3 : Travaux de raccordement des zones UA et UBa

f) Apports supplémentaires

Apport à terme des zones UA et UBa pour un ratio de production d'eaux usées de 150 L/habitant/j et sur la base d'une hausse de population de 104 habitants.

Qj (débit moyen journalier zones UA et UBa)	15.6 m ³ /j
Qm (débit moyen horaire zones UA et UBa)	0.65 m ³ /h ⇔ 0,18 l/s
Cp (coefficient de pointe)	3
Qp (débit de pointe) = Qm * Cp + Q_{ECPP} + Q_{ECM} Q_{ECPP} = Q_{ECM} = 0 en tant que réseau de raccordement neuf	1.95 m³/h

Tableau 4 : Apports supplémentaires zones UA et UBa

S'agissant de rejets d'habitations ponctuels sur l'ensemble des zones UA et UBa, les capacités des collecteurs seront suffisantes pour accepter les effluents.

2. Zone UC

Cf. Plan zonage PLU en annexes.

a) Description

Les perspectives de développement de cette zone concernent l'occupation des dents creuses (réhabilitations ou constructions ponctuelles d'habitations) sur l'ensemble de la zone UC.

Les perspectives de développement sont liées à la restauration de 638 logements. La hausse de population associée est estimée à 883 habitants supplémentaires.

Les habitations concernées sont réparties sur l'ensemble de la zone UC.

b) Aptitude des sols à l'assainissement non collectif

La zone UC est située en partie en zones inondables Ri1, Ri2 et Ri3 du PPRI du bassin de l'Orbieu.

La carte du PPRI du bassin de l'Orbieu est présentée en annexes.

c) Raccordement au réseau d'assainissement

L'intégralité de la zone UC est desservie par le réseau d'assainissement, facilitant le raccordement des habitations de cette zone.

d) Devenir de l'assainissement

Etant donnés les critères précédents, l'intégralité des habitations de la zone UC sera raccordée au réseau d'assainissement.

e) Travaux envisagés

Secteur de raccordement	Nombre d'habitants supplémentaires	Travaux	Point de raccordement potentiel	Caractéristiques du point de raccordement
Zone UC	883	Raccordement des habitations au réseau d'assainissement passant à proximité	Multiple	- FT250 - AC150, 200 - PVC200, 300

Tableau 5 : Travaux de raccordement de la zone UC

f) Apports supplémentaires

Apport à terme de la zone UC pour un ratio de production d'eaux usées de 150 L/habitant/j et sur la base d'une hausse de population de 883 habitants.

Qj (débit moyen journalier zone UC)	132.5 m ³ /j
Qm (débit moyen horaire zone UC)	5.52 m ³ /h ⇔ 1.53 l/s
Cp (coefficient de pointe)	3
Qp (débit de pointe) = Qm * Cp + Q_{ECPP} + Q_{ECM} Q_{ECPP} = Q_{ECM} = 0 en tant que réseau de raccordement neuf.	16.56 m³/h

Tableau 6 : Apports supplémentaires de la zone UC

S'agissant de rejets d'habitations ponctuels sur l'ensemble de la zone UC, les capacités des collecteurs seront suffisantes pour accepter les effluents.

3. Zone AUCh Serame

Cf. Plan des perspectives de développement en annexes.

a) Description

La zone AUCh Serame est située au Nord de la commune.

Les perspectives de développement sont liées à la construction de 2 logements. La hausse de population associée est estimée à 3 habitants supplémentaires.

L'habitation existante sur cette zone est actuellement raccordée au réseau d'assainissement.

La figure ci-dessous est un zoom de la zone AUCh Serame :

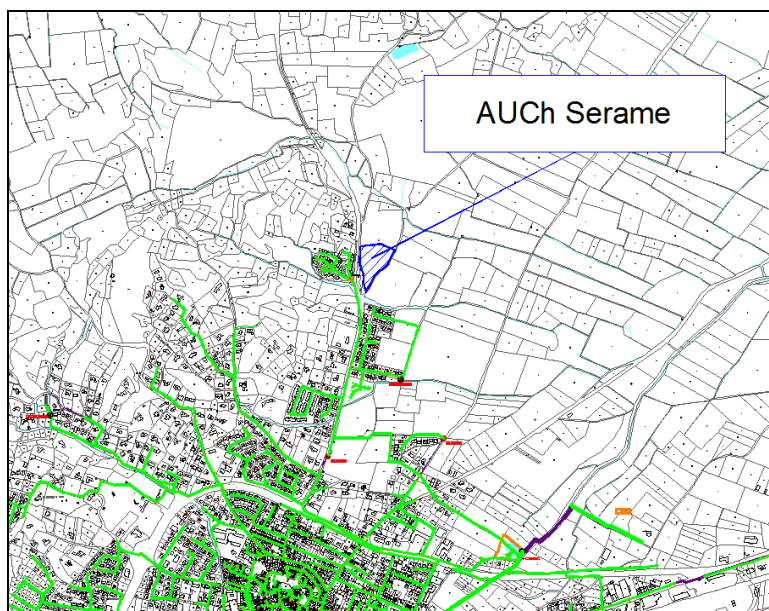


Figure 2 : Localisation des habitations de la zone AUCh Serame

b) Aptitude des sols à l'assainissement non collectif

La société d'ingénierie en eau et environnement SIEE a réalisé une étude afin de déterminer l'aptitude des sols à l'assainissement non collectif.

Les cartes d'aptitudes des sols sont présentées en annexes.

L'aptitude des sols à l'assainissement non collectif de la zone AUCh Serame est mauvaise à moyenne.

c) Raccordement au réseau d'assainissement

Le raccordement de la zone AUCh Serame au réseau d'assainissement existant est envisageable gravitairement sur la RD611 route d'Homps.

d) Devenir de l'assainissement

Etant donnés les critères précédents, l'intégralité des habitations de la zone AUCh Sérame sera raccordée au réseau d'assainissement existant.

e) Travaux envisagés

Secteur de raccordement	Nombre d'habitants supplémentaires	Travaux	Point de raccordement potentiel	Caractéristiques du point de raccordement
Zone AUCh Serame	3	Création d'un réseau interne. Linéaire à définir en fonction de l'architecture de la zone	RD611 route d'Homps	AC150

Tableau 7 : Travaux de raccordement de la zone AUCh Sérame

f) Apports supplémentaires

Apport à terme de la zone AUCh Sérame pour un ratio de production d'eaux usées de 150 L/habitant/j et sur la base d'une hausse de population de 3 habitants.

Qj (débit moyen journalier zone UC)	0.45 m ³ /j
Qm (débit moyen horaire zone UC)	0,02 m ³ /h ⇔ 0,01 /s
Cp (coefficient de pointe)	3
Qp (débit de pointe) = Qm * Cp + Q_{ECPP} + Q_{ECM} Q_{ECPP} = Q_{ECM} = 0 en tant que réseau de raccordement neuf.	0,06 m³/h

Tableau 8 : Apports supplémentaires de la zone AUCh Sérame

La capacité des collecteurs est suffisante pour accepter les effluents de cette future zone de développement.

4. Zone AUCh La Gayre

Cf. Plan des perspectives de développement en annexes.

a) Description

La zone AUCh La Gayre est située au Nord de la commune, bordée au Sud et à l'Ouest par deux cimetières.

Les perspectives de développement sont liées à la construction de 90 logements. La hausse de population associée est estimée à 125 habitants supplémentaires.

La figure ci-dessous est un zoom de la zone AUCh La Gayre :

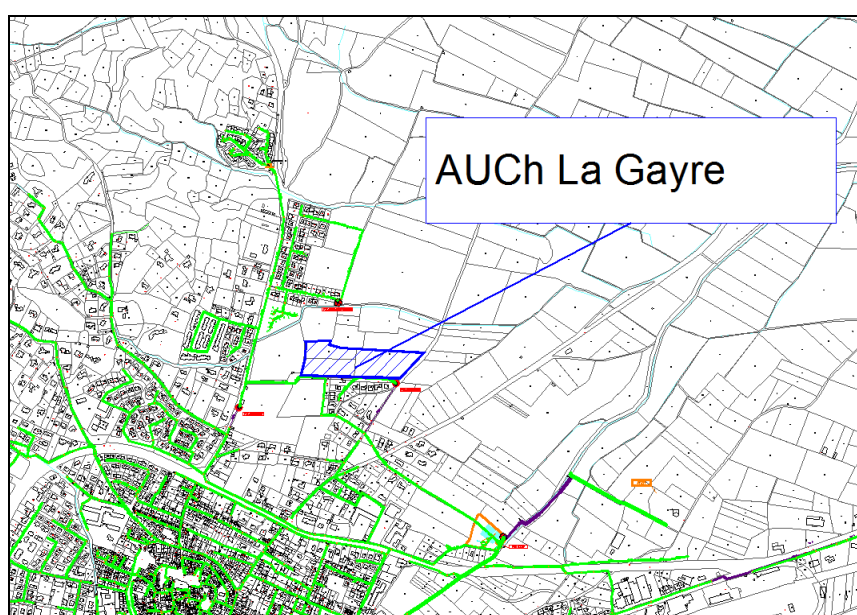


Figure 3 : Localisation des habitations de la zone AUCh La Gayre

b) Aptitude des sols à l'assainissement non collectif

La société d'ingénierie en eau et environnement SIEE a réalisé une étude afin de déterminer l'aptitude des sols à l'assainissement non collectif.

Les cartes d'aptitudes des sols sont présentées en annexes.

L'aptitude des sols à l'assainissement non collectif de la zone AUCh La Gayre est mauvaise à moyenne.

c) Raccordement au réseau d'assainissement

Le raccordement de la zone AUCh La Gayre au réseau d'assainissement existant est envisageable gravitairement sur le réseau d'assainissement gravitaire de l'Allée de Montcens. Ce réseau d'assainissement est collecté le poste de refoulement de Montcens.

d) Devenir de l'assainissement

Etant donnés les critères précédents, l'intégralité des habitations de la zone AUCh La Gayre sera raccordée au réseau d'assainissement existant.

e) Travaux envisagés

Secteur de raccordement	Nombre d'habitants supplémentaires	Travaux	Point de raccordement potentiel	Caractéristiques du point de raccordement
Zone AUCh La Gayre	125	Création d'un réseau interne. Linéaire à définir en fonction de l'architecture de la zone	Montcens	PVC200

Tableau 9 : Travaux de raccordement de la zone AUCh La Gayre

f) Apports supplémentaires

Apport à terme de la zone AUCh La Gayre pour un ratio de production d'eaux usées de 150 L/habitant/j et sur la base d'une hausse de population de 125 habitants.

Qj (débit moyen journalier zone UC)	18,8 m ³ /j
Qm (débit moyen horaire zone UC)	0.78 m ³ /h ⇔ 0.22 l/s
Cp (coefficient de pointe)	3
Qp (débit de pointe) = Qm * Cp + Q_{ECPP} + Q_{ECM} Q_{ECPP} = Q_{ECM} = 0 en tant que réseau de raccordement neuf.	2.34 m³/h

Tableau 10 : Apports supplémentaires de la zone AUCh La Gayre

La capacité des collecteurs est suffisante pour accepter les effluents de cette future zone de développement.

En cas de nécessité, la capacité du poste de refoulement de Montcens sera adaptée aux nouveaux débits.

5. Zone AUCh Fumade

Cf. Plan des perspectives de développement en annexes.

a) Description

La zone AUCh Fumade est située au Nord-ouest de la commune.

Cette zone est actuellement urbanisée (14 logements). La hausse de population associée est estimée à 19 habitants supplémentaires.

La figure ci-dessous est un zoom de la zone AUCh Fumade :

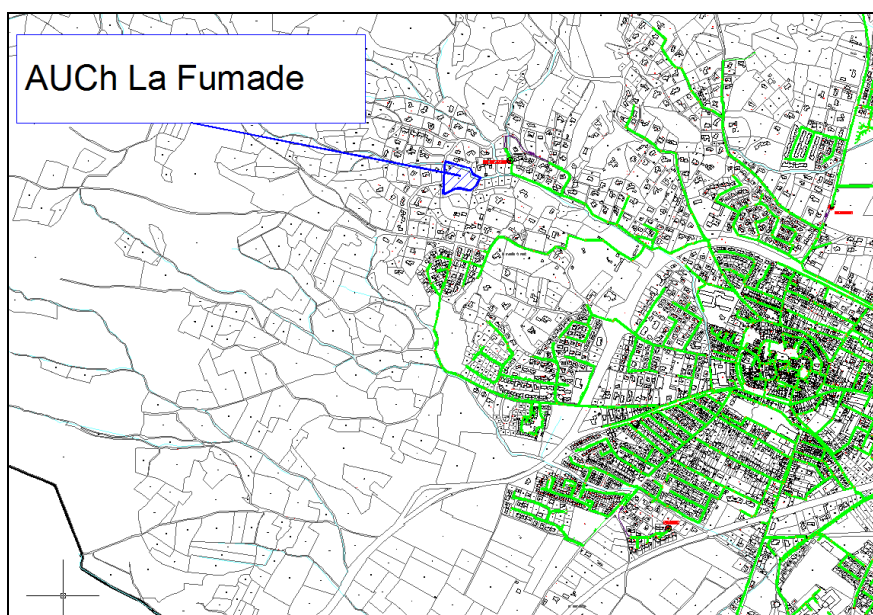


Figure 4 : Localisation des habitations de la zone AUCh Fumade

b) Aptitude des sols à l'assainissement non collectif

La société d'ingénierie en eau et environnement SIEE a réalisé une étude afin de déterminer l'aptitude des sols à l'assainissement non collectif.

Les cartes d'aptitudes des sols sont présentées en annexes.

L'aptitude des sols à l'assainissement non collectif de la zone AUCh Fumade est moyenne à bonne.

c) Raccordement au réseau d'assainissement

La zone AUCh Fumade est actuellement raccordée au réseau d'assainissement existant passant le long du Rec de la Fumade.

d) Devenir de l'assainissement

Actuellement, l'intégralité des habitations de la zone AUCh Fumade est raccordée au réseau d'assainissement.

e) Apports supplémentaires

Apport à terme de la zone AUCh Fumade pour un ratio de production d'eaux usées de 150 L/habitant/j et sur la base d'une hausse de population de 19 habitants.

Qj (débit moyen journalier zone UC)	2,9 m ³ /j
Qm (débit moyen horaire zone UC)	0,12 m ³ /h ⇔ 0,03 l/s
Cp (coefficient de pointe)	3
Qp (débit de pointe) = Qm * Cp + Q_{ECPP} + Q_{ECM} Q_{ECPP} = Q_{ECM} = 0 en tant que réseau de raccordement neuf.	0,36 m³/h

Tableau 11 : Apports supplémentaires de la zone AUCh Fumade

La capacité des collecteurs semble suffisante pour accepter les effluents de cette future zone de développement.

6. Zone AUCh Roumenguière

Cf. Plan des perspectives de développement en annexes.

a) Description

La zone AUCh Roumenguière est située au Sud de la commune.

Les perspectives de développement sont liées à la construction de 111 logements. La hausse de population associée est estimée à 154 habitants supplémentaires.

La figure ci-dessous est un zoom de la zone AUCh Roumenguière :

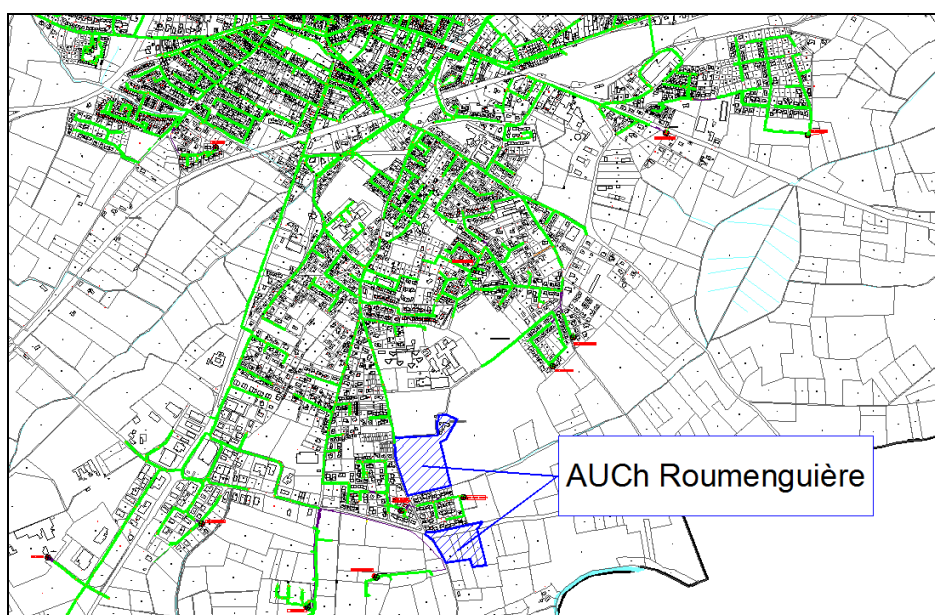


Figure 5 : Localisation des habitations de la zone AUCh Roumenguière

b) Aptitude des sols à l'assainissement non collectif

La société d'ingénierie en eau et environnement SIEE a réalisé une étude afin de déterminer l'aptitude des sols à l'assainissement non collectif.

Les cartes d'aptitudes des sols sont présentées en annexes.

L'aptitude des sols à l'assainissement non collectif de la zone AUCh Roumenguière est moyenne.

c) Raccordement au réseau d'assainissement

Le raccordement de la zone AUCh Roumenguière au réseau d'assainissement existant a été étudié. En considérant la topographie du secteur, Roumenguière Nord et Sud semblent raccordables gravitairement au réseau d'assainissement existant du lotissement le Clos Romain.

Le réseau d'assainissement du lotissement le Clos Romain est collecté par le poste de refoulement Clos Romain.

d) Devenir de l'assainissement

Etant donnés les critères précédents, l'intégralité des habitations de la zone AUCh Roumenguière sera raccordée au réseau d'assainissement.

e) Travaux envisagés

Secteur de raccordement	Nombre d'habitants supplémentaires	Travaux	Point de raccordement potentiel	Caractéristiques du point de raccordement
Zone AUCh Fumade	154	Création d'un réseau interne. Linéaire à définir en fonction de l'architecture de la zone	Collecteurs du lotissement du Clos Romain	PVC200

Tableau 12 : Travaux de raccordement de la zone AUCh Roumenguière

f) Apports supplémentaires

Apport à terme de la zone AUCh Roumenguière pour un ratio de production d'eaux usées de 150 L/habitant/j et sur la base d'une hausse de population de 154 habitants.

Qj (débit moyen journalier zone UC)	23.1 m ³ /j
Qm (débit moyen horaire zone UC)	0.96 m ³ /h ⇔ 0,27 l/s
Cp (coefficient de pointe)	3
Qp (débit de pointe) = Qm * Cp + Q_{ECPP} + Q_{ECM} Q_{ECPP} = Q_{ECM} = 0 en tant que réseau de raccordement neuf.	2.89 m³/h

Tableau 13 : Apports supplémentaires de la zone AUCh Roumenguière

La capacité des collecteurs du Clos Romain est suffisante pour accepter les effluents de cette future zone de développement.

En cas de nécessité, la capacité du poste de refoulement du Clos Romain sera adaptée aux nouveaux débits.

7. Zone AUCh L'Estagnol

Cf. Plan des perspectives de développement en annexes.

a) Description

La zone AUCh L'Estagnol est située au Sud de la commune.

Les perspectives de développement sont liées à la construction de 535 logements. La hausse de population associée est estimée à 741 habitants supplémentaires.

La figure ci-dessous est un zoom de la zone AUCh L'Estagnol :

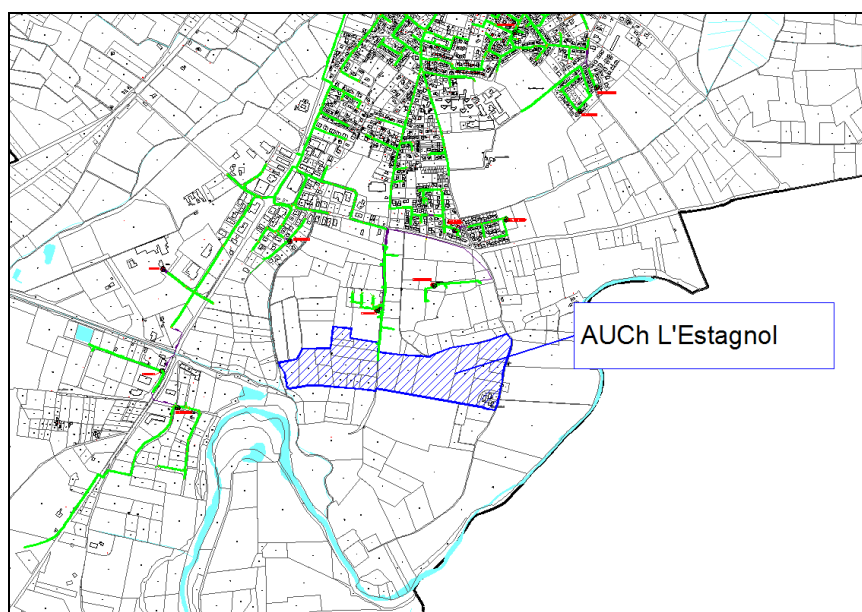


Figure 6 : Localisation des habitations de la zone AUCh L'Estagnol

b) Aptitude des sols à l'assainissement non collectif

La société d'ingénierie en eau et environnement SIEE a réalisé une étude afin de déterminer l'aptitude des sols à l'assainissement non collectif.

Les cartes d'aptitudes des sols sont présentées en annexes.

L'aptitude des sols à l'assainissement non collectif de la zone AUCh L'Estagnol est mauvaise à moyenne.

c) Raccordement au réseau d'assainissement

Le raccordement de la zone AUCh L'Estagnol au réseau d'assainissement existant a été étudié.

En considérant la topographie du secteur, le raccordement au réseau d'assainissement existant passant sous le chemin de l'Estagnol nécessitera la mise en place d'un poste de refoulement.

Le réseau d'assainissement chemin de l'Estagnol est collecté par le poste de refoulement Caserne.

d) Devenir de l'assainissement

Etant donnés les critères précédents, l'intégralité des habitations de la zone AUCh L'Estagnol sera raccordée au réseau d'assainissement.

e) Travaux envisagés

Secteur de raccordement	Nombre d'habitants supplémentaires	Travaux	Point de raccordement potentiel	Caractéristiques du point de raccordement
Zone AUCh Fumade	741	- Linéaire à définir en fonction de l'architecture du réseau de la zone	- Collecteurs du lotissement du Clos Romain	- PVC200

Tableau 14 : Travaux de raccordement de la zone AUCh L'Estagnol

f) Apports supplémentaires

Apport à terme de la zone AUCh L'Estagnol pour un ratio de production d'eaux usées de 150 L/habitant/j et sur la base d'une hausse de population de 741 habitants.

Qj (débit moyen journalier zone UC)	111.2 m ³ /j
Qm (débit moyen horaire zone UC)	4.63 m ³ /h ⇔ 1.29 l/s
Cp (coefficient de pointe)	3
Qp (débit de pointe) = Qm * Cp + Q_{ECPP} + Q_{ECM} Q_{ECPP} = Q_{ECM} = 0 en tant que réseau de raccordement neuf.	13.89 m³/h

Tableau 15 : Apports supplémentaires de la zone AUCh L'Estagnol

La capacité des collecteurs est suffisante pour accepter les effluents de cette future zone de développement.

En cas de nécessité, la capacité du poste de refoulement Caserne sera adaptée aux nouveaux débits.

C. ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES

Rappels :

Sur la durée du PLU, le PADD prévoit la création de 1 500 emplois liée aux perspectives de développement des activités économiques sur l'ensemble de la commune.

La hausse de population associée à la création des emplois de l'ensemble des futures activités économiques est estimée à 750 habitants supplémentaires.

La hausse de population associée à la nature de chaque activité économique n'est pas connue à ce jour. Au regard des capacités des ouvrages du système d'assainissement (réseau et station d'épuration), des conventions de rejets seront établies avec chaque industriel.

1. Zones UE

Cf. Plan zonage PLU en annexes.

a) Description

Les zones UE concernent les zones d'activités économiques :

- La Traversière au Sud-est du cœur de la commune,
- Centre au Nord-est de la commune,
- Belle Isle à l'Est de la commune,
- Corbières au Sud de la commune.

Ces zones sont actuellement urbanisées :

- En totalité pour la zone UE Centre,
- Partiellement pour les zones :
 - Zone La Traversière : 4,04 ha disponible,
 - Zone Belle Isle : 3,81 ha disponible,
 - Zone des Corbières : 3,40 ha disponible.

Les perspectives de développement des ces zones concernent l'occupation des dents creuses dont la surface totale est de 47,25 ha.

La figure ci-dessous est un zoom des zones UE (zone de couleur violette) :

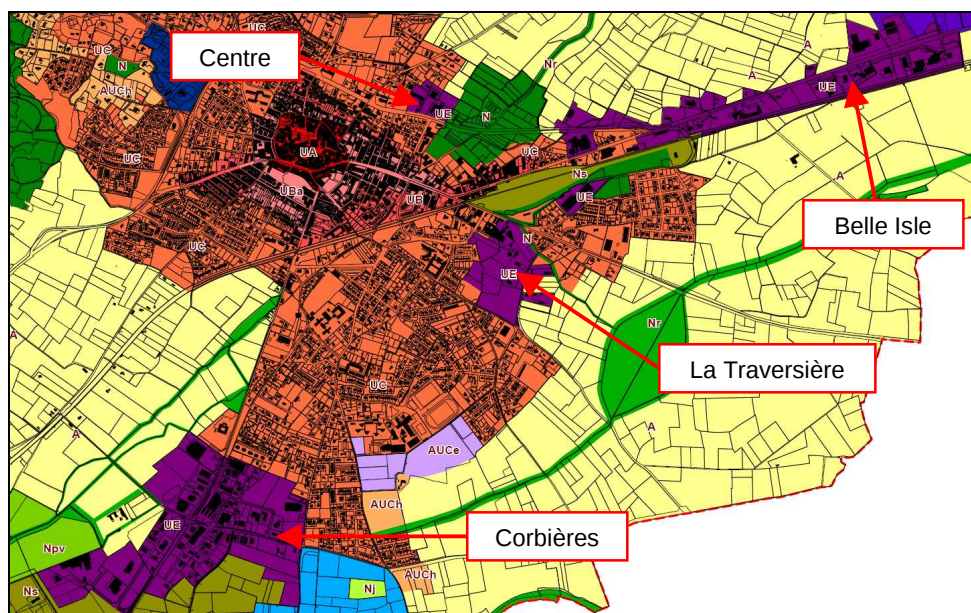


Figure 7 : Localisation des habitations des zones UE

b) Aptitude des sols à l'assainissement non collectif

La société d'ingénierie en eau et environnement SIEE a réalisé une étude afin de déterminer l'aptitude des sols à l'assainissement non collectif.

Les cartes d'aptitudes des sols sont présentées en annexes.

L'aptitude des sols à l'assainissement non collectif sur l'ensemble des zones UE est globalement mauvaise.

c) Raccordement au réseau d'assainissement

A ce jour, les activités économiques des zones UE sont raccordées au réseau d'assainissement collectif.

La topographie et la proximité du réseau d'assainissement des zones UE facilitent le raccordement des dents creuses au réseau d'assainissement.

d) Devenir de l'assainissement

Etant donnés les critères précédents, l'intégralité des installations économiques des zones UE sera raccordée au réseau d'assainissement.
--

e) Travaux envisagés

Secteur de raccordement	Nombre d'habitants supplémentaires	Travaux	Point de raccordement potentiel	Caractéristiques du point de raccordement
Zone UE	Non défini à ce jour	Raccordement des activités économiques au réseau d'assainissement passant à proximité	Multiple	- FT250 - AC150, 200 - PVC200, 300

Tableau 16 : Travaux de raccordement de la zone UE

f) Apports supplémentaires

Les apports liés aux activités économiques des zones UE ne sont pas connus à ce jour.

2. Zones AUCa

Cf. Plan des perspectives de développement en annexes.

a) Description

Les zones AUCa concernent les futures zones d'activités économiques :

- La Roue à l'Est de la commune dans le prolongement de la zone UE Belle Isle : 16,76 ha disponible,
- Caumont au Sud de la commune : 23.45 ha disponible,
- Cabanon de Bories à l'extrême Sud de la commune : 3.23 ha disponible.

Les perspectives de développement des ces zones concernent la création de bâtiments à vocation d'activités économiques. La surface totale est de 43,44 ha.

Les figures ci-dessous sont des zooms des zones AUCa :

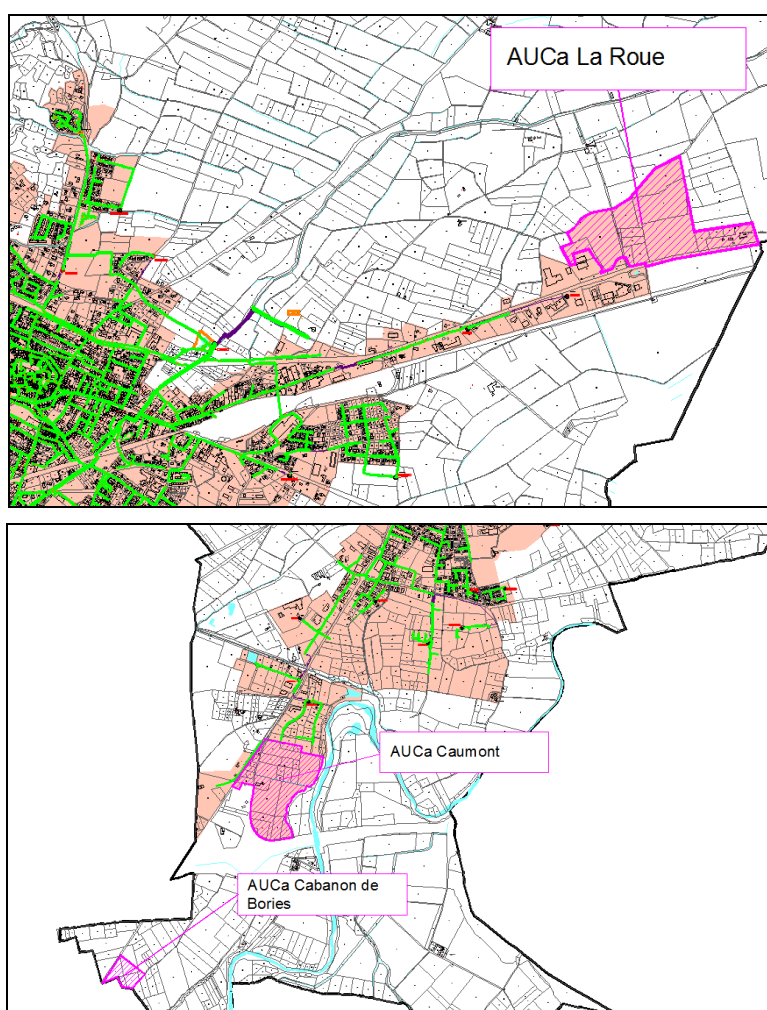


Figure 8 : Localisation des habitations des zones AUCa

b) Aptitude des sols à l'assainissement non collectif

La société d'ingénierie en eau et environnement SIEE a réalisé une étude afin de déterminer l'aptitude des sols à l'assainissement non collectif.

Les cartes d'aptitudes des sols sont présentées en annexes.

L'aptitude des sols à l'assainissement non collectif des zones AUCa :

- La Roue : aptitude mauvaise à moyenne,
- Caumont : aptitude globalement mauvaise,
- Cabanon de Bories : bonne aptitude.

c) Raccordement au réseau d'assainissement

A ce jour, le réseau d'assainissement collectif passe à proximité des zones AUCa La Roue et Caumont. La topographie des secteurs rend favorable le raccordement gravitaire de ces zones au réseau d'assainissement collectif.

La zone AUCa Cabanon de Bories est à 1,4 km du réseau d'assainissement collectif.

d) Devenir de l'assainissement

Etant donnés les critères précédents :

- L'intégralité des bâtiments à vocation d'activités économiques des zones AUCa la Roue et Caumont sera raccordée au réseau d'assainissement,
- L'intégralité des bâtiments à vocation d'activités économiques de la zone AUCa Cabanon de Bories sera en assainissement non collectif.

e) Travaux envisagés

Secteur de raccordement	Nombre d'habitants supplémentaires	Travaux	Point de raccordement potentiel	Caractéristiques du point de raccordement
AUCa La Roue	Non défini à ce jour	Raccordement des activités économiques au réseau d'assainissement passant à proximité	RD6113 route de Narbonne	Poste de refoulement de la RN113
AUCa Caumont			RD611	PP200
AUCa Cabanon de Bories		Maintien en assainissement non collectif. Mise en place de dispositifs ANC conformes à la nature des rejets futurs		

Tableau 17 : Travaux de raccordement des zones AUCa

f) Apports supplémentaires

Les apports liés aux activités économiques des zones AUCa ne sont pas connus à ce jour.

D. EQUIPEMENTS COLLECTIFS

Il s'agit de la zone AUCe Roumenguière

Cf. Plan des perspectives de développement en annexes.

1. Description

La zone AUCe concerne la future zone d'équipements collectifs de la Roumenguière d'une surface totale disponible de 7,48 ha.

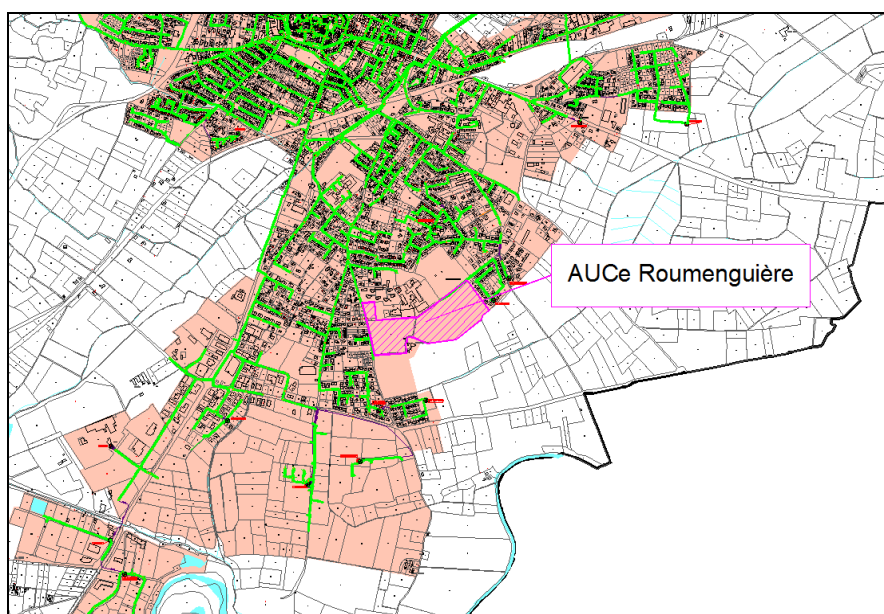


Figure 9 : Localisation des habitations de la zone AUCe La Roumenguière

2. Aptitude des sols à l'assainissement non collectif

La société d'ingénierie en eau et environnement SIEE a réalisé une étude afin de déterminer l'aptitude des sols à l'assainissement non collectif.

Les cartes d'aptitudes des sols sont présentées en annexes.

L'aptitude des sols à l'assainissement non collectif de la zone AUCe La Roumenguière est moyenne.

3. Raccordement au réseau d'assainissement

A ce jour, le réseau d'assainissement collectif passe à proximité de la zone AUCe La Roumenguière. La topographie du secteur ne rend pas favorable le raccordement gravitaire de cette zone au réseau d'assainissement collectif.

4. Devenir de l'assainissement

Etant donnés les critères précédents, l'intégralité des bâtiments à vocation d'équipements collectifs de la zone AUCe La Roumenguière sera raccordée au réseau d'assainissement.

5. Travaux envisagés

Secteur de raccordement	Nombre d'habitants supplémentaires	Travaux	Point de raccordement potentiel	Caractéristiques du point de raccordement
AUCe La Roumenguière	Non défini à ce jour	Création d'un réseau interne. Linéaire à définir en fonction de l'architecture de la zone. Raccordement au réseau d'assainissement existant par la création d'un poste de refoulement	- Chemin de Saint Estève - Chemin de la Roumenguière	- AC200 - PVC200

Tableau 18 : Travaux de raccordement de la zone AUCe Roumenguière

a) Apports supplémentaires

Les apports liés aux équipements collectifs de la zone AUCe ne sont pas connus à ce jour.

VII. BILAN SUR LA CAPACITE DE LA STATION D'EPURATION

A. CAPACITE DE LA STATION D'EPURATION ACTUELLE

La station d'épuration intercommunale de Lézignan Corbières a été mise en service en 2011. Sa capacité théorique est de 26 783 EH.

La capacité de la station d'épuration est de 26 783 EH.

B. CHARGES ÉMISES EN SITUATION FUTURE

En situation future (à l'horizon du PLU communal), la population raccordée à la station d'épuration, en équivalent habitants, sera de :

- 23 859 EH en basse saison,
- 24 552 EH en haute saison.

La capacité actuelle de la station d'épuration permettra de traiter les charges en situation future.

VIII. ZONAGE DE L'ASSAINISSEMENT

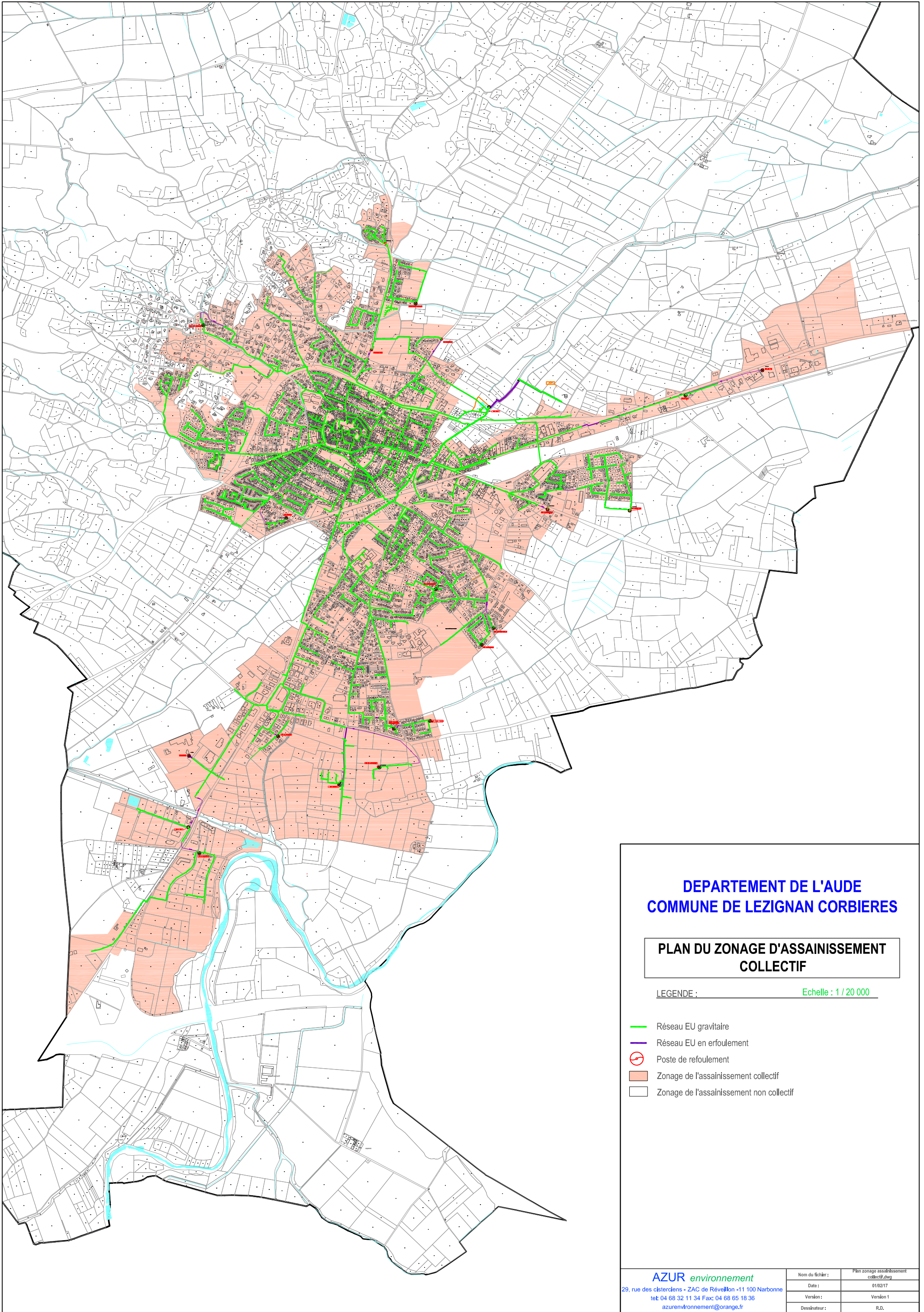
Compte tenu des conclusions sur :

- L'aptitude des sols à l'assainissement non collectif,
- L'état des installations d'assainissement non collectif,
- Les contraintes topographiques,
- Les distances au réseau d'assainissement collectif,
- La localisation des perspectives de développement,
- La capacité de la station d'épuration,

La carte de zonage de l'assainissement collectif et non collectif du village a pu être établie et est présentée en page suivante.

La carte de zonage à l'échelle du territoire communal est présentée en annexes.

C'est ce zonage qui fait l'objet de l'enquête publique dont ce rapport est le support.



DEPARTEMENT DE L'AUDE
COMMUNE DE LEZIGNAN CORBIERES

PLAN DU ZONAGE D'ASSAINISSEMENT
COLLECTIF

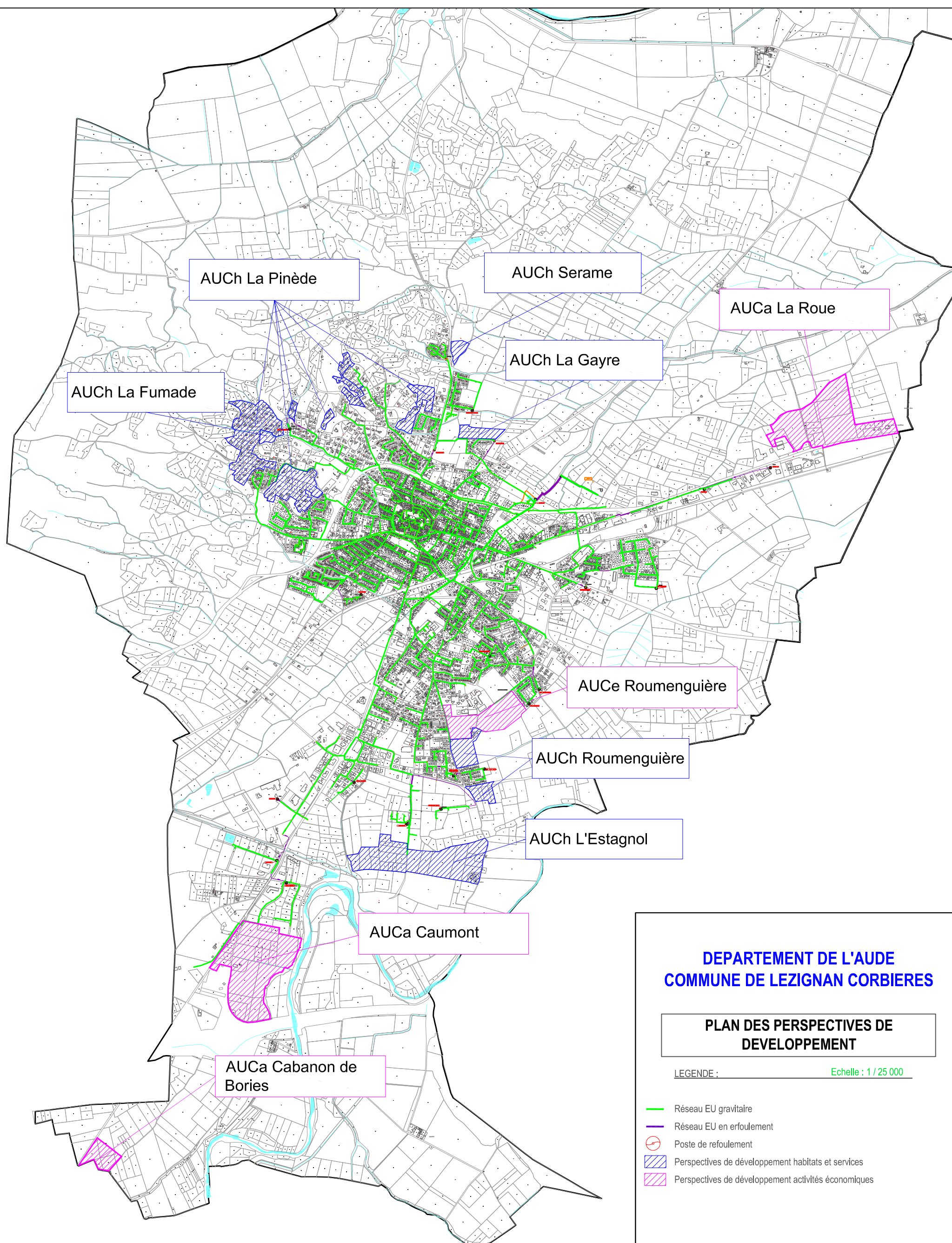
LEGENDE : Echelle : 1 / 20 000

- Réseau EU gravitaire
- Réseau EU en erfoulement
- Poste de refoulement
- Zonage de l'assainissement collectif
- Zonage de l'assainissement non collectif

IX. ANNEXES

1. Plan des perspectives de développement
2. Plan du zonage du PLU
3. Carte de l'aptitude des sols à l'assainissement non collectif

ANNEXE 1



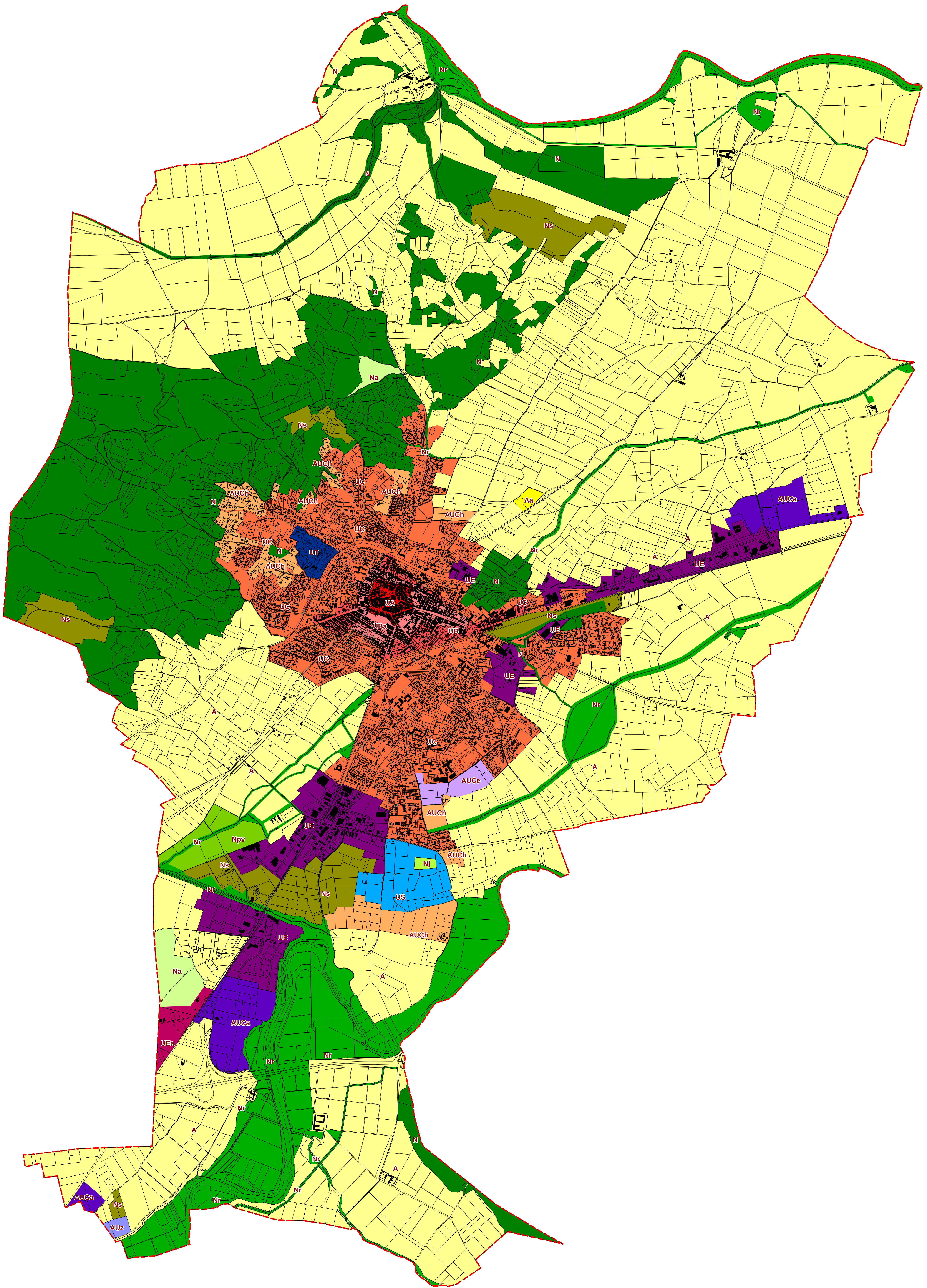
DEPARTEMENT DE L'AUDE
COMMUNE DE LEZIGNAN CORBIERES

PLAN DES PERSPECTIVES DE DEVELOPPEMENT

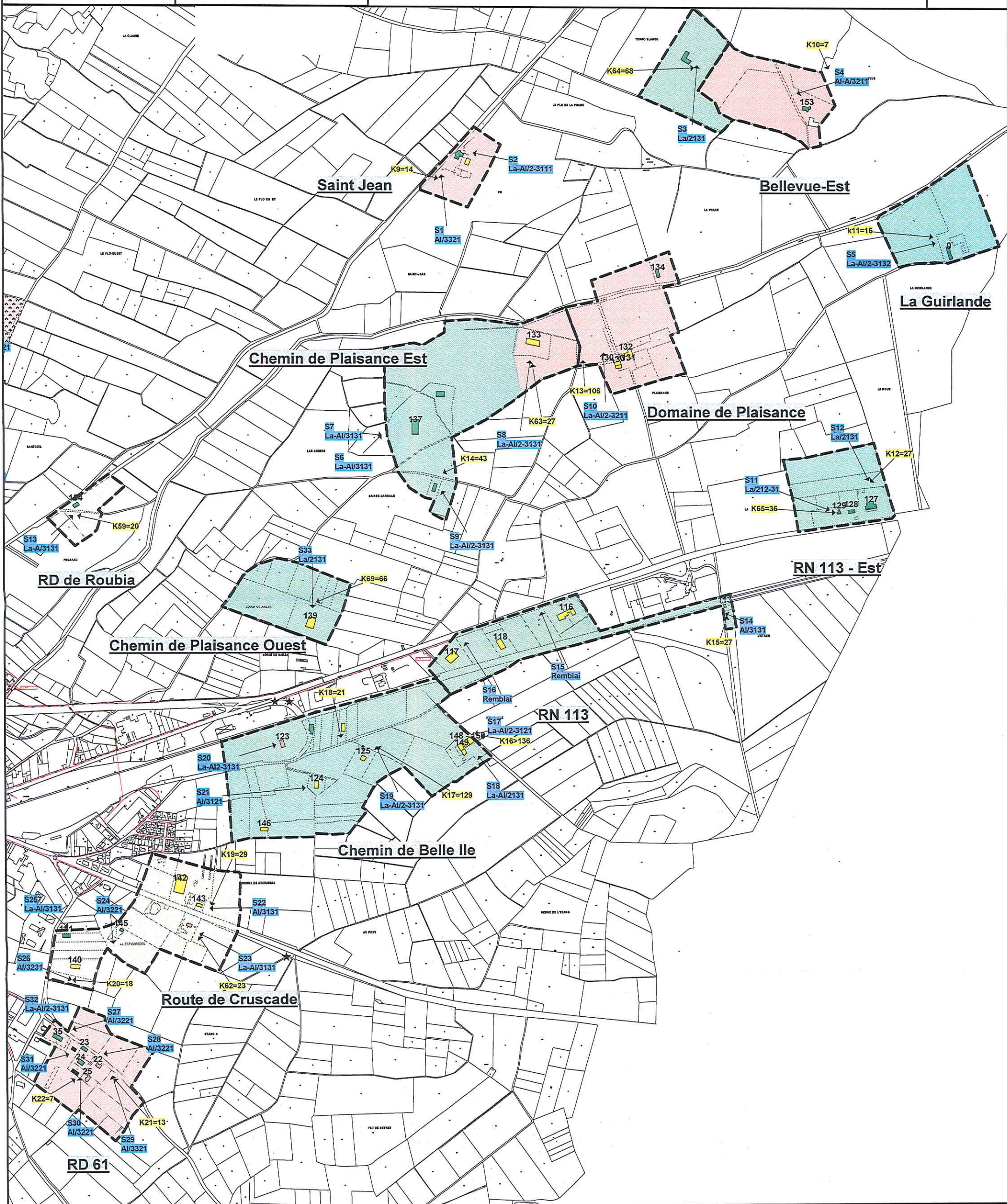
LEGENDE : Echelle : 1 / 25 000

-  Réseau EU gravitaire
- Réseau EU en eroulement
-  Poste de reoulement
-  Perspectives de développement habitats et services
-  Perspectives de développement activités économiques

ANNEXE 2



ANNEXE 3



Légende :

Sondage



Sondage à la tarière



Perméabilité en mm/h

Contraintes de sol



Bonne



Moyenne



Faible



Très faible



Nulle

Contraintes d'habitat



Aucune



Faible



Forte



Insurmontable

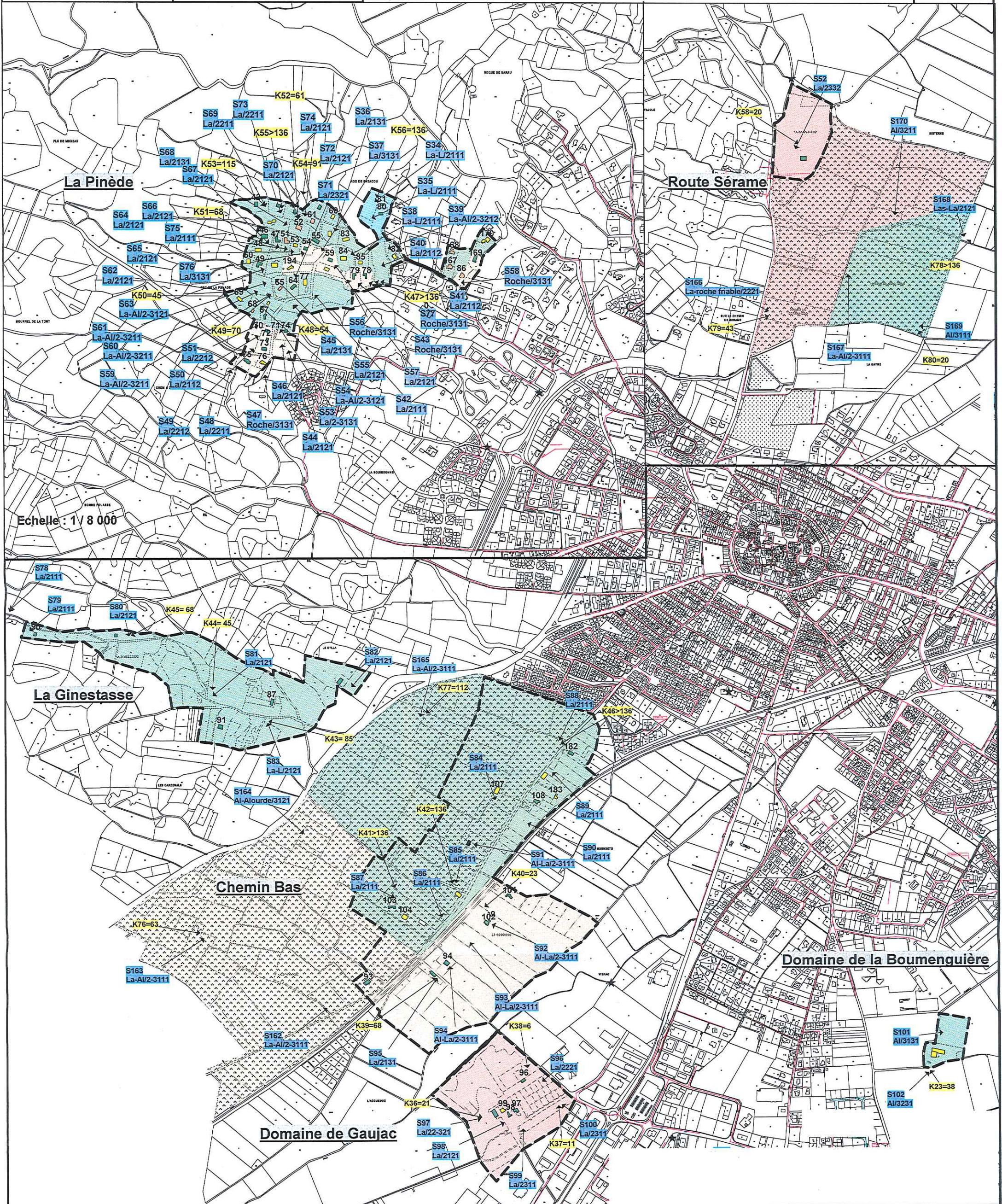
N° habitation / Fiche

12

Zone d'urbanisation future

(extrait provisoire à l'étude / assainissement)





Légende :

Sondage

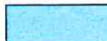


Sondage à la tarière



Perméabilité en mm/h

Contraintes de sol



Bonne



Moyenne



Faible



Très faible



Nulle

Contraintes d'habitat



Aucune



Faible



Forte

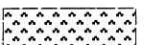


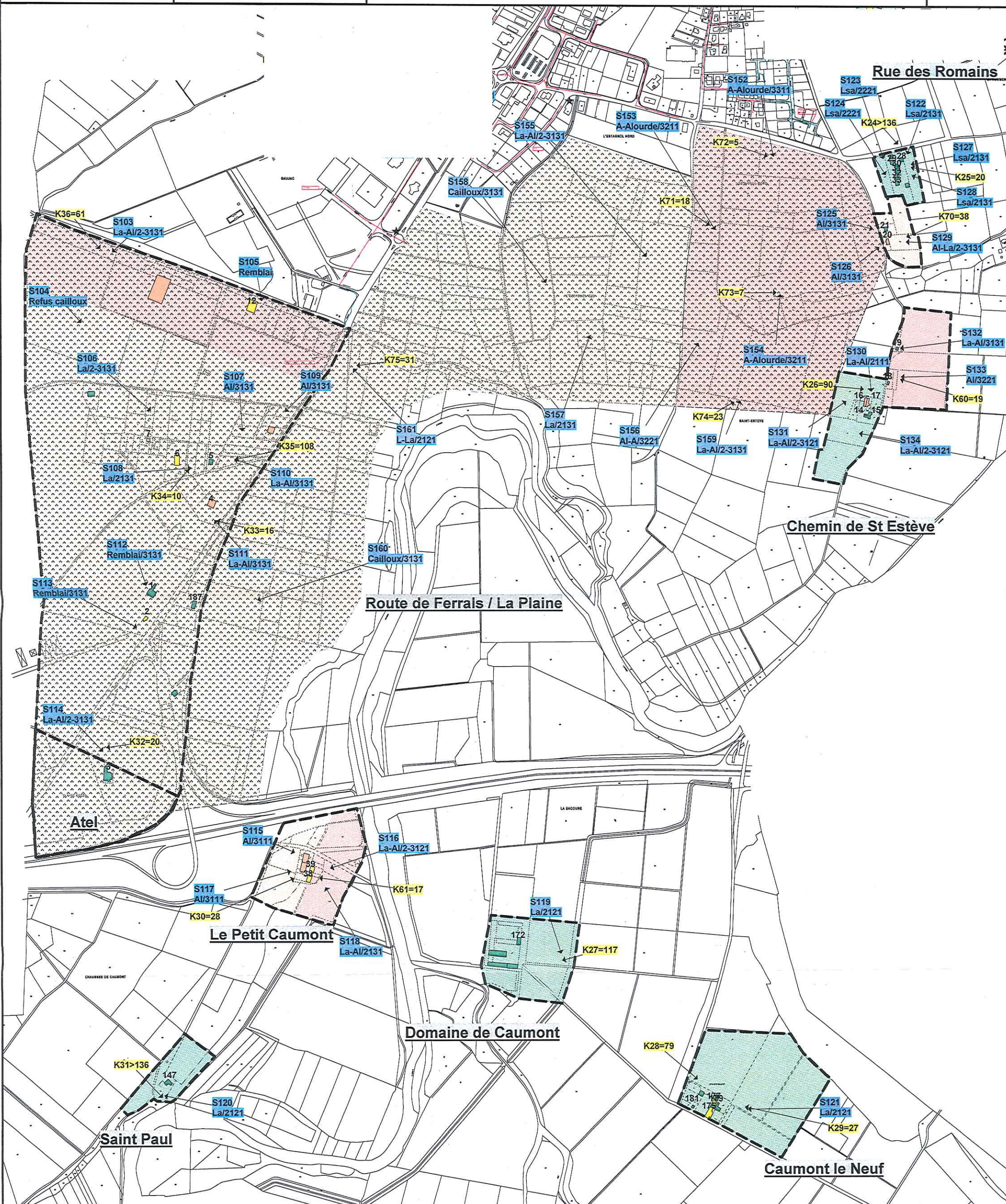
Insurmontable

N° habitation / Fiche

12

Zone d'urbanisation future
(extrait provisoire à l'étude / assainissement)





Légende :

Sondage

- Sondage à la tarière
- Perméabilité en mm/h

Contraintes de sol

- | | |
|---------|-------------|
| Bonne | Très faible |
| Moyenne | Nulle |
| Faible | |

Contraintes d'habitat

- | | |
|--------|---------------|
| Aucune | Forte |
| Faible | Insurmontable |

N° habitation / Fiche

12

Zone d'urbanisation future
(extrait provisoire à l'étude / assainissement)





● 12

	Aucune		Forte
	Faible		Insurmontable